

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20141128-2014_B450-DE
Date de télétransmission : 04/12/2014
Date de réception préfecture : 04/12/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2014
PRESIDENCE DE MONSIEUR RICHARD MALLIÉ

2014_B450

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif à la location courte durée de véhicules spéciaux avec chauffeurs pour la Direction des Collectes (n°14M055)

Le 28 novembre 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 21 novembre 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues - LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau - MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde - MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron - TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes, donne pouvoir à LHEN Hélène – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à FREGEAC Olivier

Excusé(e)s :

ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – JOISSAINS MASINI Maryse, président - LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil

Monsieur Jacky GERARD donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 28 NOVEMBRE 2014

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Co-rapporteur : Philippe de SAINTDO

Politique publique : Ressources

Thématique : Commande publique

Objet : Autorisation de signer un marché relatif à la location courte durée de véhicules spéciaux avec chauffeurs pour la Direction de la Collecte (n° 14M055)

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le convoyage et la mise en place des dispositifs d'apport volontaire enterrés et semi-enterrés, dans le cadre des projets, sont assurés, sur tout le territoire de la Communauté du Pays d'Aix, au moyen de prestations de services. Le marché prévoit à cet effet la location de grues et de camions avec des personnels compétents. Le contrat précédant arrivant à échéance le 5 décembre 2014, le présent rapport, a pour objet le renouvellement des prestations pour assurer la continuité de service dans le cadre du déploiement des dispositifs enterrés et semi-enterrés d'apport volontaire sur le territoire Communautaire.

Exposé des motifs :

Objet du marché :

Le marché a pour objet principal la location de grues et de camions avec personnels compétents pour assurer le transport et le grutage de colonnes enterrées, semi enterrées et de dispositifs enterrés escamotables pour bacs roulants, dans le cadre :

- de leur mise en place
 - de la maintenance et de l'élimination des matériels usagers
- et de manière ponctuelle, le transport et le grutage de certains équipements appartenant à la Communauté du Pays d'Aix (colonnes aériennes et mobilier urbain...).

Économie du marché :

La consultation a été lancée suivant la procédure de l'appel d'offres ouvert définie aux articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des marchés publics.

Allotissement, tranches et variantes :

La consultation n'a fait l'objet d'aucun allotissement. Elle n'ouvrirait pas aux candidats la possibilité de présenter des variantes. Le marché n'est pas découpé en tranches.

Durée du marché :

Le marché prend effet à compter de sa date de notification au titulaire pour une durée de 12 mois. Il est renouvelable 3 fois à l'expiration de la période initiale pour une période identique (12 mois) par tacite reconduction. Dans le cas où le maximum annuel serait atteint, avant la fin de la première année d'exécution, le marché pourra être reconduit expressément par anticipation.

Mode d'exécution du marché :

Conformément à l'article 77 du Code des marchés publics, le marché s'exécute par bons de commande, émis en fonction des besoins, dans la limite des seuils définis à l'acte d'engagement.

Prix :

Marchés à prix unitaires révisables.

Montant du marché :

Le montant du marché résultera de l'application des prix du bordereau des prix unitaires aux quantités effectivement exécutées dans les limites des seuils minimum et maximum annuels suivants:

Minimum : 40 000 euro(s) TTC

Maximum : 120 000 euro(s) TTC

Estimation du marché :

80 000 € TTC.

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé le 4 septembre 2014 aux journaux suivants :

- BOAMP (Avis publié le 09 septembre 2014) ;
 - JOUE (Avis publié le 09 septembre 2014) ;
 - La Provence (Avis publié le 11 septembre 2014) ;
- et sur le profil acheteur : achatpublic.com.

Le critère de jugement des offres est l'unique critère du prix.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 14 novembre 2014 a décidé d'attribuer le marché n° 14M055 à la société SAPHORE LEVAGE pour un montant estimatif non contractuel tiré du DQE de 55 250 €HT, soit 66 300 € TTC , sachant que le montant définitif du marché sera le résultat des prix unitaires du BPU appliqués aux quantités réellement exécutées dans les limite des seuils annuels minimum et maximum.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-10 ;

VU le Code des Marchés Publics pris en ses articles 33 , 57 à 59 et 77 ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée par la délibération n°2014_A184 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la conclusion et l'autorisation de signer des marchés et des accords cadres de travaux, de fournitures et de services, passés selon une procédure formalisée ainsi que toute décision concernant leurs avenants et tous contrats relevant de la commande publique (à l'exception des marchés subséquents d'accords cadres passés selon une

procédure formalisée et des délégations de services publics), lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres en date du 14 novembre 2014.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** le Président ou son représentant à signer le marché n°14M055 relatif à la location courte durée de véhicules spéciaux avec chauffeurs pour la Direction de la Collecte attribué à la société SAPHORE LEVAGE pour un montant estimatif non contractuel tiré du DQE de 55 250 €HT, soit 66 300 € TTC, sachant que le montant définitif du marché sera le résultat des prix unitaires du BPU appliqués aux quantités réellement exécutées dans les limite des seuils annuels minimum et maximum du marché ;
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section de fonctionnement du budget de la CPA, Fonction : 812 Nature : 215 78 qui dispose des crédits suffisants.

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif à la location courte durée de véhicules spéciaux avec chauffeurs pour la Direction des Collectes (n°14M055)

VU la délibération n° 2014_A088 du 22 mai 2014 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



02 DEC. 2014